

# URPS INFIRMIERS

OCEAN INDIEN



## NEWSLETTER #6

**Chères consœurs, chers confrères,**

Ces derniers mois, l'actualité de votre URPS a été riche et nous vous invitons, au travers de cette 6ème édition de la Newsletter, à découvrir nos actions et suivre l'avancée de nos projets

Alain Duval, Président

## CRISE SANITAIRE COVID-19

### CAD, TOURNEES DEDIEES ET TESTS DE DEPISTAGE

La circulation du virus continue de progresser à La Réunion et le nombre de cas et de clusters a fortement augmenté ces dernières semaines. Corrélativement, les demandes de prise en charge, de dépistages et de suivi à domicile se sont amplifiées et certains patients ont fait remonter des difficultés d'accès à un médecin ou à un infirmier. Face à l'urgence sanitaire, l'ARS a fait plusieurs propositions.

#### **1. Réactiver les centres Covid afin de contribuer à la prise en charge des cas suspects.**

L'objectif de ces centres est d'organiser une offre de consultation, associée à une offre de prélèvement, à des fins de diagnostic, dans des locaux aménagés mis à disposition par les communes, et pour lesquels l'ARS s'engage à contribuer financièrement et techniquement. Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à s'investir dans ces centres et à partager la gouvernance avec les médecins généralistes.

#### **2. Soutenir la création de tournées dédiées sur l'ensemble du territoire.**

L'ARS s'engage à fournir des EPI aux tournées dédiées. Nous invitons les infirmiers qui ont déjà organisé ou souhaitent mettre en place une tournée dédiée, à le formaliser rapidement en signant la [charte éthique et déontologique](#).

#### **3. Réaliser une cartographie des infirmiers libéraux formés au test de**

**dépistage Covid.** Dès lors, les infirmiers qui ne l'auraient pas encore fait, sont invités à se former, en informer l'URPS et nous autoriser à transmettre leurs coordonnées à l'ARS et à la PTA (mail : [contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr)).



# URPS INFIRMIERS

## FIN DE LA DISTRIBUTION DES MASQUES

Début août, la Direction Générale de la Santé a annoncé la fin de la distribution des masques aux professionnels de santé la semaine du 28 septembre au 04 octobre 2020. En conséquence, la DGS invite les professionnels à se préparer et « à être en capacité de s'approvisionner de manière autonome à partir du 5 octobre ». Elle invite chaque professionnel de santé à constituer un stock de sécurité de masques chirurgicaux et de FFP2 et autres équipements de protection individuelle nécessaires à la prise en charge de patients COVID (gants, blouses, charlottes, tabliers, lunettes) correspondant à 3 semaines de consommation en temps de crise épidémique. L'URPS Infirmiers a alerté la Préfecture sur l'augmentation des prix des EPI. Le dossier a été transmis à la DIECCTE et est à présent en cours d'instruction.

## FORMATIONS TESTS RT-PCR COVID

L'URPS Infirmiers, en collaboration avec les laboratoires Cerballiance et Réunilab, a pu vous proposer des sessions de formation au prélèvement RT-PCR Covid-19. De même, en collaboration avec le Centre de Simulation en Santé de l'Océan Indien, le CPIAS, l'URML OI et la PTA, nous avons pu vous proposer des sessions de formation de 3 heures, gratuites et dispensées par le CHU, sur les règles d'hygiène à domicile et sur la technique de prélèvement pour le dépistage du Covid par RT-PCR.



## DOCTRINE DE PRIORISATION DES TESTS

Afin de fluidifier l'accès aux examens de dépistage, une doctrine de priorisation a été mise en place pour les patients demandant un test RT-PCR. Il a ainsi été demandé aux laboratoires de biologie médicale de respecter l'ordre de priorité qui suit :

- Examens à visée diagnostique pour les personnes symptomatiques ou ayant été en contact avec un malade : objectif d'examen dans les 24h et de résultat dans les 24h suivantes ;
- Examens à visée de dépistage autre qu'une situation à risque : objectif d'examen dès que possible et de résultat dans les 24h suivantes
- Examens à visée de dépistage individuel pour convenance personnelle ou à visée de surveillance épidémiologique : objectif d'examen et de résultat selon les capacités du laboratoire, en lien avec les deux premières priorités.

### En savoir plus :

- [Protocole sur le parcours ambulatoire](#)
- [Protocole soignants à domicile](#)
- [Protocole sur la prise en charge d'un patient COVID-19 à domicile \[1\] \[2\]](#)
- [Coordination interprofessionnelle Médecin - Infirmier - Pharmacien](#)
- [Lettre ARS sur la stratégie de dépistage](#)

# URPS INFIRMIERS

## ASTREINTES DE NUIT EN EHPAD - OUEST

### NOUS RECHERCHONS TOUJOURS DE INFIRMIERS LIBERAUX !

L'URPS Infirmiers recherche 15 infirmiers libéraux exerçant dans l'OUEST (de La Saline à La Possession) et qui souhaiteraient assurer des astreintes de nuit indemnisées forfaitairement dans quatre EHPAD de l'Ouest à compter de décembre prochain.

Pour participer au projet, il est nécessaire de :

- **Participer aux journées de formation** (indemnisées) qui auront pour objectif de tester les protocoles et fiches réflexes. Les sessions de formation auront lieu, sur inscription : les 20 et 21 octobre 2020 ou 22 et 23 octobre 2020 ou 26 et 27 octobre 2020, au Centre de Ressources et de Formation du CHOR à ST PAUL.
- **Effectuer une visite dans chaque EHPAD partenaire du projet** (visites indemnisées).

Vous souhaitez vous investir dans ce projet et assurer des astreintes en EHPAD dans l'Ouest indemnisées, **envoyez-nous votre candidature à : [contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr)**

N'oubliez pas de préciser dans votre mail :

1. Nom, prénom, statut titulaire/collaborateur/remplaçant titulaire d'un contrat en cours de validité, adresse du cabinet, adresse personnelle, mail et n° de téléphone.
2. Confirmer votre disponibilité pour les formations organisées du 20 au 27 octobre 2020.
3. Indiquer si vous seriez intéressé(e) pour participer aux groupes de travail qui se tiendront en septembre.



4. Préciser si vous disposez d'une expérience en gériatrie ou en EHPAD.

**Pour en savoir plus sur ce projet, vous pouvez consulter la présentation en cliquant [ICI](#).**

# URPS INFIRMIERS

## LA MAISON VERTE A ROUVERT SES PORTES !

**Le 7 septembre dernier, la Maison Verte a rouvert ses portes.**

L'association inter-UPRS « Tip@santé » est porteur du projet de la CPTS OUEST qui vise notamment à organiser les soins non programmés en créant un lieu de consultation situé à proximité des urgences, la "Maison Verte", dans un bâtiment mis à disposition par le Centre Hospitalier Ouest Réunion à Saint Paul, dans lequel des vacations sont assurées par des infirmiers libéraux et des médecins généralistes.

Le rôle des infirmiers au sein de cette Maison Verte est d'accueillir les patients selon les pratiques psycho-corporelles, élaborer un bilan personnalisé, préparer la consultation médicale, coordonner le parcours de soins, en lien avec le médecin traitant lorsqu'il est identifié, le cas échéant, proposer un accompagnement au patient afin de lui permettre d'identifier un médecin traitant de sa convenance, assurer une astreinte téléphonique d'accueil, d'orientation et de coordination, effectuer les éventuels actes infirmiers en respectant le libre choix du patient et rédiger une synthèse de l'épisode de soins.

Ce projet a reçu le soutien financier du Ministère de la Santé et doit permettre de démontrer que les infirmiers libéraux, associés aux médecins généralistes, sont en capacité de proposer une prise en charge adaptée, de remettre le patient dans un parcours de soins et de contribuer ainsi au projet de santé de la CPTS Ouest.

Si vous souhaitez vous investir sur ce projet, l'équipe de la Maison Verte vous accueille et se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Inscription par mail à : [contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr) et [cabinetduportail@yahoo.fr](mailto:cabinetduportail@yahoo.fr)**



# URPS INFIRMIERS

## ZONAGE INFIRMIERS, OU EN EST-ON ?

L'ARS a présenté à l'URPS Infirmiers, au CIDOI et à la CGSS le 8 juillet dernier, les contours du prochain zonage à La Réunion.

Sans dévoiler la physionomie de la régulation démographique des infirmiers libéraux à La Réunion, pour respecter la procédure, sachez que l'URPS Infirmiers a émis un avis défavorable au schéma présenté au regard des deux éléments suivants :

- La méthodologie pour parvenir au zonage proposé est non adaptée et ne tient pas compte du relief montagneux et du réseau routier ;
- Les centres de santé accessibles aux infirmiers salariés, qui ne seront pas soumis au zonage, pourront ouvrir sur tout le territoire, recevoir des patients au centre et à domicile.

Conformément à la réglementation en vigueur, le zonage a été soumis à avis de la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) dans les deux mois à compter de sa présentation à l'URPS. Cette dernière a suivi l'URPS Infirmiers et a rejeté le zonage.

La procédure veut qu'un arrêté soit ensuite signé par la DG ARS puis publié.



# URPS INFIRMIERS

## JOURNEE DES INFIRMIERS LIBERAUX DU 26/11/20

Lancement de la 4ème édition de la journée des infirmiers libéraux pour faire un point et échanger avec vous sur la crise sanitaire et vous présenter les outils à votre disposition pour améliorer la coopération interprofessionnelle.

**Jeudi 26 novembre 2020**

**8h30-16h30**

**St Gilles les Bains - Le Récif**

Les collations et le déjeuner seront offerts aux participants.

Le programme de la journée est encore en cours d'élaboration, nous vous tiendrons informés dès qu'il sera finalisé.

NB : Nous vous remercions de vous munir d'un masque et de le conserver dans l'enceinte de l'établissement. Le stationnement debout n'est plus autorisé, c'est la raison pour laquelle, le café d'accueil et les collations vous seront servis en salle de séminaire directement. Pour le déjeuner, une distanciation d'un mètre entre chaque participant sera respectée. Cela s'appliquera également en salle de séminaire.

**ATTENTION !!**  
Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant ou en cas de non-obtention de l'autorisation préfectorale, la session pourra être annulée ou reportée.

# URPS INFIRMIERS

## COMMUNICATION

Votre URPS communique et vous informe régulièrement via le site internet, la page Facebook, les campagnes mailing, les newsletters...

### — SITE INTERNET

L'URPS Infirmiers vous informe sur l'actualité qui vous concerne via notre site [urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr)

Vous avez la possibilité de vous inscrire à la Newsletter en complétant le formulaire dédié sur le site.

### — PAGE FACEBOOK

Nous vous invitons à nous rejoindre sur la [page Facebook URPS Infirmiers OI](#) pour ne rien manquer de l'actualité. N'hésitez pas à commenter et à partager nos publications avec vos confrères.

### — E-MAILING

Les campagnes mailing nous permettent de communiquer et de vous alerter sur des événements importants. N'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail pour les recevoir.

### — EDITO

Dans le dernier édito en ligne du mois de [juillet-août 2020](#), l'URPS Infirmiers OI vous propose un tour d'horizon des actions menées. Vous pouvez le télécharger sur notre site, en page d'accueil ou consulter les précédentes éditions dans la rubrique "**Editos**".

### — L'URPS DANS LA PRESSE

- Interview A. DUVAL, JIR, 18/09/2020, "Fraudes chez les infirmiers : "La CGSS est défaillante dans ses contrôles"" à consulter [ICI](#)
- "Infirmiers libéraux : la liberté de tester sous conditions", Clicanoo, 4/09/2020, à consulter [ICI](#)
- "Covid: Les soignants veulent des garanties sur leur approvisionnement en masques", Le Quotidien de La Réunion, 02/09/2020, à consulter [ICI](#)
- On en parle, on s'explique sur Réunion 1ère, "On s'explique : le test PCR", 10/09/2020, à réécouter [ICI](#)
- On en parle, on s'explique, Les tests Covid et la priorisation, Réunion 1ère, 03/09/2020, à réécouter [ICI](#)



# URPS INFIRMIERS

## L'URPS INFIRMIERS A VOTRE SERVICE



L'URPS Infirmiers OI, c'est 8 élus et une chargée de mission, investis et déterminés à représenter et servir les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, sans distinction ni prosélytisme.



### Où nous retrouver ?

Sur notre site internet  
[urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr) et  
sur notre page  
Facebook URPS  
Infirmiers OI.



### Comment nous contacter ?

Via notre adresse mail  
[contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr) ou  
notre plateforme téléphonique  
au 02 62 79 00 01.



URPS Infirmiers OI

[contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr) - 0262 79 00 01

[www.urpsinfirmiers-oi.fr](http://www.urpsinfirmiers-oi.fr) - Page Facebook @urpsinfirmiersoi